

Commune de VACHERESSE

ARRÊTE DU MAIRE N° AM2026_21

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROUTE DES QUARTS

Le Maire de VACHERESSE,

Vu le Code de la Route et notamment l'article L.411-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu la demande présentée par l'entreprise GRILLET-AUBERT Sébastien TP – 74360 VACHERESSE pour la réalisation de travaux de raccordement au réseau AEP, route des Quarts,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux évoqués supra,

Considérant qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers de la route que pour l'entreprise y intervenant,

Considérant que, dans ces conditions, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules, route des Quarts

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pendant la période du 18 au 22 mai 2026 la circulation route des Quarts sera interdite à la circulation entre le numéro d'habitation 472 et l'intersection avec la voie de la Porte de la Vallée d'Abondance.

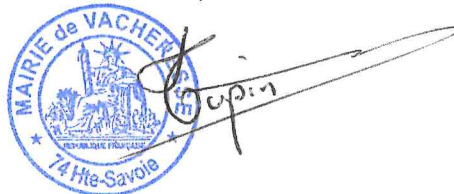
Article 2 : La mise en place de la signalisation temporaire sera effectuée par l'entreprise responsable des travaux. L'entretien de l'ensemble de la signalisation mise en place est de la responsabilité de l'entreprise.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ABONDANCE,
- Entreprise GRILLET-AUBERT Sébastien TP – 74360 VACHERESSE.

Fait à VACHERESSE, le 13 mai 2026

Le Maire,



Jean TUPIN-BRON